S.I.R.P.E.C.

COMPTE RENDU SUCCINT DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars, les membres du Conseil Syndical du regroupement Pédagogique des environs de Clévilliers – SIRPEC - se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

Etaient présents : Mmes Hélène DENIEAULT, Marianne HEITZ, Jennifer LEGAZ, Laure LEGRAND, Valérie TREFFEL, MM. Alain BELLAMY, Thierry ENJELVIN (ne prend pas part au vote), Christophe LE NINAN, Jean-Louis PHILIPPE (suppléant).

Était excusé : Monsieur Pierre-Marie POPOT ayant donné pouvoir à Valérie TREFFEL.

Etaient absents : Mmes Laurianne FERNANDEZ, Carine LEFEBVRE, MM. Olivier FALEZAN et Cédric MOUILLERE.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

Délibération n°2023_02 : Compte Administratif 2022

Madame Hélène DENIEAULT présente le compte administratif 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SIRPEC
CA 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Articles		Libellé	2022 budget 2022	2022 Réalisé au 31/12/2022
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	143 623.00	137 726.00
012		CHARGES DE PERSONNEL	309 700.00	301 223.16
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 160.00	9 931.64
66		CHARGES FINANCIERES	6 129.00	6 085.02
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00	
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
022		DÉPENSES IMPRÉVUES	4 902.55	
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DES DÉPENSES			474 714.55	454 965.82

RECETTES

013		ATTENUATION DE CHARGES	2 500.00	7 220.20
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	110 000.00	112 484.80
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	334 177.00	336 847.31
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0.51
76		PRODUITS FINANCIERS	1.50	1.60
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
		RECETTES DE L'EXERCICE	446 678.50	456 554.42
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	28 036.05	28 036.05
TOTAL DES RECETTES			474 714.55	484 590.47

Balance dépenses - recettes | 29 624.65

SECTION D'INVESTISSEMENT

SIRPEC
CA 2022
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Articles	Libellé	2022 Budget 2022	2022 Réalisé au 31/12/2022
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	55 449.55	55 449.55
16	EMPRUNTS	43 099.00	43 098.66
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 545.00	22 354.15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
020	DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DES DEPENSES		128 093.55	120 902.36

RECETTES

Articles	Libellé	2022 Budget 2022	2022 Réalisé au 31/12/2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	56 863.55	56 863.97
13	SUBVENTION	11 230.00	10 090.67
16	EMPRUNTS	60 000.00	60 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES DE L'EXERCICE		128 093.55	126 954.64
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		
TOTAL DES RECETTES		128 093.55	126 954.64

Balance dépenses - recettes | 6 052.28

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance. Madame Hélène DENIEAULT, vice-présidente, soumet le compte administratif au vote.

En conséquence, le Compte Administratif 2022, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil syndical, tant au niveau de la Section de Fonctionnement que de la Section d'Investissement.

Délibération n°2023_03 : Compte de gestion 2022

Le conseil syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les résultats concordants,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2023_04 : Affectation des résultats 2022

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical, qui a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, que ce compte présente un excédent en section de fonctionnement de 29.624,65 €, un excédent de la section d'investissement de 6.052,28 €.

En application de l'instruction comptable publique M 14, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de clôture 2022 comme suit sur le budget primitif 2023

*L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 29.624,65 €,

*L'inscription sur la section d'investissement, en "Excédent d'investissement reporté" (compte R001) de la somme de de 6.052,28 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2022 comme exposé ci-dessus, sur le budget primitif 2023.

Délibération n°2023_05 : Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SIRPEC
Budget 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Articles		Libellé	2022 Réalisé au 31/12/2022	2023 budget primitif 2023
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 726.00	166 474.00
012		CHARGES DE PERSONNEL	301 223.16	326 393.00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 931.64	12 942.00
66		CHARGES FINANCIERES	6 085.02	4 600.20
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES		194.35
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
022		DÉPENSES IMPRÉVUES		
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		53 963.36
TOTAL DES DÉPENSES			454 965.82	564 566.91

RECETTES

013		ATTENUATION DE CHARGES	7 220.20	2 500.00
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	112 484.80	110 000.00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	336 847.31	422 440.66
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.51	
76		PRODUITS FINANCIERS	1.60	1.60
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
		RECETTES DE L'EXERCICE	456 554.42	534 942.26
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	28 036.05	29 624.65
TOTAL DES RECETTES			484 590.47	564 566.91
		Balance dépenses - recettes	29 624.65	

SECTION D'INVESTISSEMENT

SIRPEC
BP 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Articles	Libellé	2022 Réalisé au 31/12/2022	2023 budget primitif 2023
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	55 449.55	
16	EMPRUNTS	43 098.66	47 658.64
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 354.15	32 400.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
020	DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL DES DEPENSES		120 902.36	80 058.64

RECETTES

Articles	Libellé	2022 Réalisé au 31/12/2022	2023 budget primitif 2023
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	56 863.97	4 000.00
13	SUBVENTION	10 090.67	16 043.00
16	EMPRUNTS	60 000.00	
024	PRODUITS DES CESSIONS		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		53 963.36
RECETTES DE L'EXERCICE		126 954.64	74 006.36
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :		6 052.28
TOTAL DES RECETTES		126 954.64	80 058.64
	Balance dépenses - recettes	6 052.28	

En conséquence, le projet de Budget Primitif 2023 tel que présenté, est approuvé, à l'unanimité – tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du conseil syndical.

Délibération n°2023_06 : Participation 2023 des communes adhérentes

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical qu'il a été voté, au budget primitif 2023, une participation globale des communes adhérentes de 422.340 €.

Il convient de répartir cette somme, suivant la convention de participation établie en 2021, comme suit :

422 340.00 €	MATERNELLE 28% :			118 255.20 €		PRIMAIRE 72% :			304 084.80 €		PARTICIPATION TOTALE
	Hab. 2023	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	Hab. 2023	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	
			59 127.60 €	59 127.60 €				152 042.40 €	152 042.40 €		
BRICONVILLE	268	9	9 580.53 €	7 390.95 €	16 971.48 €	268	37	24 635.65 €	41 062.55 €	65 698.19 €	82 669.67 €
CHALLET	443	15	15 836.47 €	12 318.25 €	28 154.72 €	443	24	40 722.36 €	26 635.16 €	67 357.52 €	95 512.25 €
CLÉVILLIERS	725	45	25 917.48 €	36 954.75 €	62 872.23 €	725	62	66 644.95 €	68 807.51 €	135 452.46 €	198 324.68 €
FRESNAY-LE-GILMERT	218	3	7 793.12 €	2 463.65 €	10 256.77 €	218	14	20 039.45 €	15 537.18 €	35 576.63 €	45 833.39 €
TOTAL /	1654	72	59 127.60 €	59 127.60 €	118 255.20 €	1654	137	152 042.40 €	152 042.40 €	304 084.80 €	422 340.00 €

(habitants = population totale)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote, à l'unanimité, la répartition par commune de la participation telle que proposée ci-dessus.

Date de la séance : 08 mars 2023
Date de la convocation : 01 mars 2023

nombre de conseillers en exercices : 12
présents : 8
Votants : 9
Pouvoirs : 1

Affiché le 09 mars 2023

Le Président,
Alain BELLAMY.

SIRPEC de Clévilliers
Mairie
Rue du Stade
28300